VERBATIM DE L'ÉVÉNEMENT

LE 3 FÉVRIER 2022

IL EST TEMPS DE «SAÔNER» L'ALERTE

[TABLE RONDE 4]

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT

UN PROJET D'AVENIR PORTÉ PAR :

E.P.T.B Établissement public territorial du bassin Saône & Doubs · République Française · Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse · vnf Voies navigables de France · La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Bourgogne Franche Comté · Grand Est · Ain le Département · Côte d'Or le Département · Saône-et-Loire le Département · Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée

TABLE RONDE 4
AMÉNAGER DURABLEMENT LE VAL DE SAÔNE : TOUS D'ACCORD ?

REPLAY
https://www.youtube.com/watch?v=qV8BWK2gZ3g

TABLE RONDE SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU VAL DE SAONE

Notre territoire est majoritairement rural mais la Saône et sa vallée inondable constituent un atout pour de nombreux secteurs d'activité : navigation, agriculture, pêche, industrie, tourisme, extraction de granulats, etc… Le développement du Val de Saône doit concilier ces différents usages et respecter les enjeux de qualité, de quantité d'eau et de préservation de la biodiversité.

Alain ROUSSEL, *Président de la Communauté de communes Vosges Coté Sud-Ouest*
Isabelle COROND-PEINTRE, *Directrice de Côte-d'Or Tourisme*
Nicolas PERRIN, *Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône, du Doubs et du Haut-Rhône*
Nicolas CHARTRE, *Directeur du développement - Voies Navigables de France*
Bernard PICHET, *Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes*
Hugo DANANCHER, *Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain*
Cédric BORGET, *Directeur de l'EPTB Saône & Doubs*

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Rebonjour à toutes et tous, ou bonjour à celles et ceux qui nous rejoindraient à cette heure de l'après-midi, pour notre quatrième et ultime table ronde thématique de cette journée consacrée à la Saône, comme vous savez, Ça Saône un événement important à l'occasion duquel s'exprime un certain nombre d'élus ou d'experts sur les différents sujets que nous évoquons depuis ce matin. Après avoir évoqué la quantité d'eau, la qualité de l'eau de la Saône également nous venons d'exposer un certain nombre d'arguments récemment sur la table ronde précédente concernant les ressources naturelles et patrimoniales, et nous allons terminer cette journée avec cette quatrième table ronde consacrée au développement et à l'aménagement du Val de Saône en sous-titre proposé par nos organisateurs « Aménager durablement le Val de Saône : Sommes-nous tous d'accord ? ».
C'est ce que nous allons pouvoir évoquer ensemble, Madame Monsieur, sur ce sujet, avec présent parmi nous Monsieur Alain ROUSSEL qui est Président de la Communauté de communes de Vosges Côtés Sud-Ouest, Madame Isabelle COROND-PEINTRE, qui est Directrice de Côte-d'Or Tourisme. Monsieur Nicolas PERRIN, qui est Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône, du Doubs et du Haut Rhône, un grand secteur aussi, dont évidemment la Saône est en position centrale. Monsieur Hugo DANANCHER qui est membre de la Chambre d'agriculture de l'Ain, Département où vous êtes éleveurs de bovins sauf erreur. Monsieur Bernard PICHET, qui est Administrateur et Président de l'AAPPMA d'Ormes, Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, ici en Saône-et-Loire. Et enfin Monsieur Nicolas CHARTRE, qui est Directeur du développement de Voies Navigables de France VNF bien sûr, déjà représenté depuis ce matin par certains de vos collègues sur les autres sujets.
Alors le territoire qui nous intéresse comme vous le savez tout au long de la Saône est majoritairement rural, mais la Saône et sa Vallée inondable constitue un atout pour d'autres secteurs d'activités qui sont nombreux, la navigation, l'agriculture, déjà largement évoquée, la pêche également, l'industrie, le tourisme, l'extraction de granulats etc. et d'autres activités encore, j'en oublie probablement. Le développement du Val de Saône doit donc concilier ses différents usages avec tous les conflits qui peuvent apparaître, en respectant les enjeux de qualité et de quantité d'eau et de préservation de la biodiversité, comme nous l'avons vu jusqu'à présent. C'est ce dont nous discuterons avec vous, mais pour introduire comme nous l'avons fait pour les autres tables rondes, plus concrètement encore cette table ronde une présentation succincte des principaux sujets liés à cette thématique va nous être proposée par Cédric BORGET. Directeur de l'EPTB Saône et Doubs.
Cédric c'est à vous.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Merci. Pour ça je vais m'appuyer sur un petit diaporama où l'on va essayer de vous présenter en quelques minutes pour faire court, les principaux usages que vous avez déjà énoncés, qui dépendent de l'aménagement du Val de Saône, ou qui justifient, qui nécessitent certains de ces aménagements.

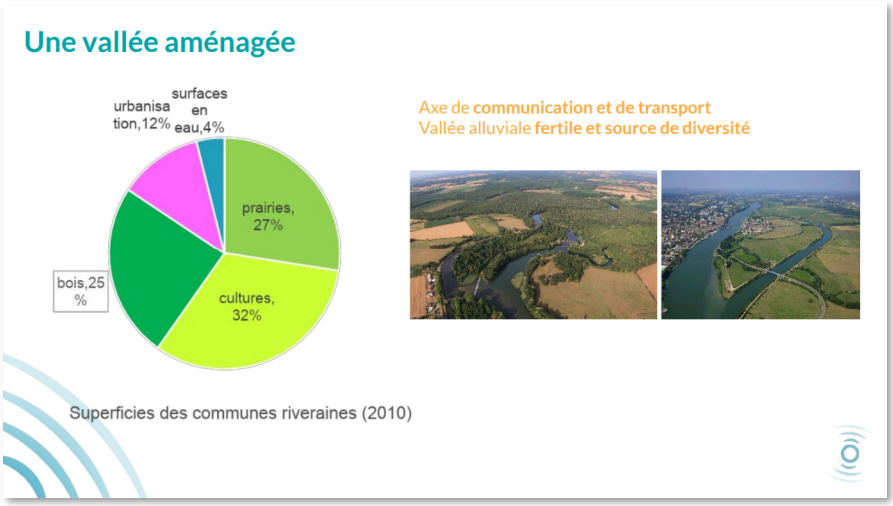

La Saône est une vallée aménagée depuis très longtemps, en raison du fait qu'elle est un axe de communication à l'échelle européenne, et également un axe de transport depuis de nombreux siècles. C'est aussi une vallée alluviale fertile et source de diversité. Donc vous le voyez, l'occupation des sols de cette vallée se répartit, on l'a déjà dit plusieurs fois ce matin, de la manière suivante, avec plus de la moitié qui est dédié à l'agriculture, sous forme des prairies et de cultures
Ce sont des chiffres qui datent de 2010, qu'on pourrait mettre à jour mais qui ont très peu évolué.

Alors je vais vous présenter les cinq usages différents : l'agriculture, alors il n'y a pas d'ordre de hiérarchie mais ce sont les différents usages en lien avec l'aménagement.

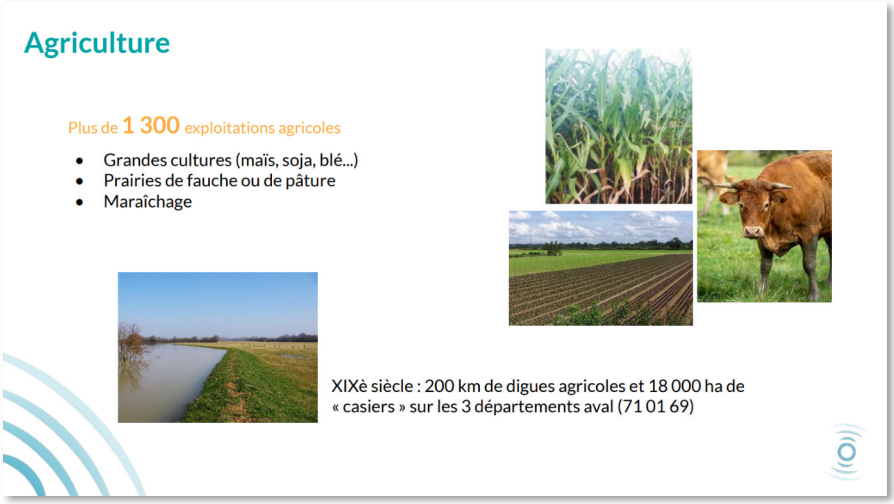

Donc l'agriculture on en a parlé depuis ce matin, plus de 1300 exploitations agricoles sont présentes sur le Val de Saône. Principalement avec trois types de pratiques : les grandes cultures, les prairies de fauche ou de pâture, et le maraîchage, chacune avec des exigences, en matière de type de sol de de qualité de l'eau, et des impacts également d'un autre côté. Une particularité sur cet aspect agricole, avec les trois départements aval qui bénéficient de protection sous forme de petites digues agricole, il en a été question ce matin, on les appelle aussi des casiers, construites au 19ème siècle.

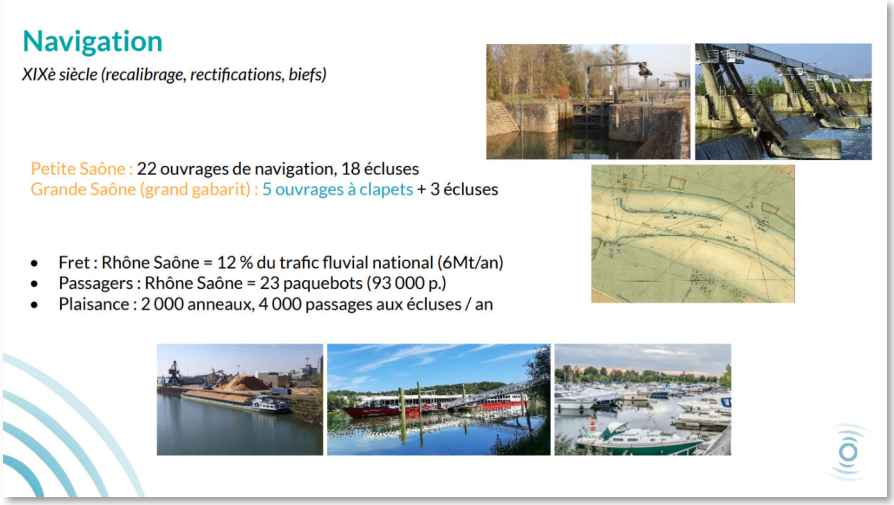

Deuxième usage important la navigation, avec des aménagements depuis le 19ème siècle aussi, des recalibrages, des rectifications, la création de biefs, puisque pour pouvoir naviguer une rivière, il faut un tirant d'eau suffisant, et ce tout au long de l'année. Je ne vais pas parler à la place de VNF, mais donner quelques grands chiffres : la navigation c'est sur la Petite Saône (la partie amont) 22 ouvrages de navigation ou barrages, et sur la partie aval à grand gabarit (la Grande Saône), 5 gros ouvrage à clapets, avec des écluses associées.
Les trois principaux usages, le fret, le transport de passagers et le transport de plaisance, ont eux aussi des impacts et des exigences.

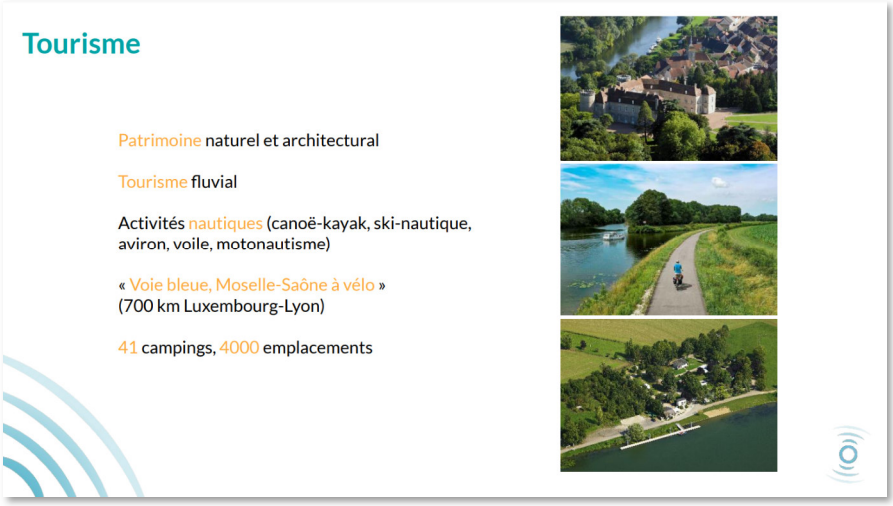

Troisième usage, qui se développe de plus en plus, le tourisme, puisque le Val de Saône est un lieu de patrimoine naturel et architectural qui se visite, et de plus en plus. Donc on a le tourisme fluvial déjà bien implanté depuis de nombreuses années, le développement d'activités nautiques qui se diversifient, et la Voie Bleue qui depuis maintenant 2-3 ans amène un flot de touristes important, et qui est en train de se compléter sur le dernier département, sur le département de l'Ain, puisque les dernières jonctions sont en train de se faire.

Quatrième usage, il en a déjà été question tout à l'heure, la pêche, avec une dualité entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle. Simplement voilà quelques chiffres, pour la pêche professionnelle, 18 pêcheries, 70 000 portions d'ablettes de Saône vendues à la restauration. Et pour la pêche de loisir, je ne vais pas rentrer dans la description des différentes espèces, mais une distinction peut-être entre la partie aval et la partie amont de la Saône, qui est classée en première catégorie, avec des types de populations piscicoles un petit peu différente.

Et enfin les derniers usages, pas par ordre de priorité, l'industrie et la gravière, donc l'exploitation de matériaux ; vous voyez les illustrations sur les diapositives.
L'activité industrielle est désormais liée surtout aux axes d'échanges ; pendant un moment on avait de grosses usines implantées au sein des grandes agglomérations du Val de Saône, aujourd'hui c'est surtout la proximité des grands axes de transport fluvial et routier qui continuent à attirer cette activité industrielle. Il y a 325 installations classées pour l'environnement sur le Val de Saône, et les gravières en font partie, avec depuis maintenant plusieurs décennies l'interdiction d'extraire les graviers directement dans le lit mineur, et donc le développement de gravières, donc ces plans d'eau, dans le lit majeur, avec des impacts liés mais aussi après une manière de les réaménager.
Voilà, des choses à faire dans ce domaine.

Ce sont les cinq enjeux qu'on voulait balayer rapidement avec cette entrée en matière.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup Cédric pour cette entrée en matière, comme nous l'avons fait pour les autres tables rondes ; cette illustration qui nous permet de rentrer dans le vif du sujet. Je vais commencer avec Monsieur ROUSSEL si vous le voulez bien ; alors ce n'est pas spécialement pour aller de l'amont à l'aval, mais il s'avère que vous représentez plutôt l'amont de la Saône où vous êtes Président d'une Communauté de commune des Vosges, par ailleurs Maire

de votre propre commune de Claudon, et aussi Vice-Président de votre Département sauf erreur. Or la Saône des Vosges que vous connaissez bien n'a pas vraiment la même physionomie que la plaine alluviale que l'on connaît plus à l'aval, et dans laquelle nous nous trouvons ici à Chalon. Alors quelles sont ses caractéristiques à cette Vosges amont, et quelles sont ses attraits particuliers dans cette partie de son cours ?

Alain ROUSSEL, Président de la Communauté de communes Vosges Coté Sud-Ouest
Effectivement la Saône dans les Vosges, elle y prend sa source, elle est déjà principalement en milieu forestier, donc un petit ruisseau en milieu forestier. Je le dis régulièrement, et ça surprend dans les réunions autour de la Saône, mais parfois la Saône l'été ne coule plus, la source ne coule plus. Ensuite elle emprunte un gros secteur forestier puisque nous sommes dans la forêt de Darney – j'aurais peut-être l'occasion d'y revenir, la forêt de Darney qui a été avant les différentes tornades, puisqu'on a eu une forte tornade en 84 et une tornade en 99,

Oui la tempête de 99

Oui mais pour nous on a été beaucoup plus touchées par celle de 84 que 99. Donc une des plus belles forêts de feuillus de France, de chênes en particulier. Donc elle traverse cette forêt pour ensuite avoir une vallée tranquille avec beaucoup d'espaces agricoles, alors qui étaient préalablement des prairies, devenues parfois des cultures de maïs. Donc elle est bordée de petits villages qui dominent en général la vallée de la Saône. Donc paysage très bucolique dans un secteur très rural, puisque notre Communauté de communes composées de 60 communes pour 12 000 habitants, donc une densité 10/7, est donc qui est très rural par définition, et on doit travailler sur ses atouts, et la Saône en fait partie.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et quel type d'atouts justement mettez-vous en valeur pour que ce soit, comment dirais-je, possible dans certaines conditions, comme j'imagine vous l'avez dit il y a un certain nombre de limites j'imagine en termes de capacité d'accueil etc. Il y a quand même un certain nombre d'activités qui s'y déroulent, qui s'y tiennent ?

Alain ROUSSEL, Président de la Communauté de communes Vosges Coté Sud-Ouest
Oui alors effectivement on a des activités traditionnelles, des entreprises liées au savoir-faire du secteur, lié à la tradition forestière également ; on a la plus ancienne verrerie d'art de France qui est dans le territoire, on a une fabrique de verins américaine, implantée dans le territoire aussi, qui plus que la main d'œuvre, voire plus que les chênes locaux, essaie de profiter du climat pour y stocker dans de très bonnes conditions ses chênes en extérieur. On a des petites entreprises de ce type-là. Et puis on est en train de travailler actuellement, on a travaillé longtemps sur un projet de parc naturel régional qui n'a pas abouti, et on travaille actuellement sur la labellisation forêt d'exception, forêt de Darney forêt d'exception, parce qu'aujourd'hui, on est dans une période où les maisons se vendent très bien, comme dans beaucoup de secteurs ruraux, beaucoup de personnes ont envie de venir dans notre territoire, donc on essaie de valoriser l'habitat qui existe, qui est parfois en mauvais état voire en très mauvais état, en déshérence pour certains villages, donc on travaille sur ces sujets-là, beaucoup. Et la forêt, la Saône et ses affluents, parce qu'on a à peu près 50 petits ruisseaux qui vont dans la Saône chez nous, donc toute cette diversité paysagère fait ce territoire, est un atout pour ce territoire.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur ROUSSEL.
Madame CROND-PEINTRE, on continue un petit peu plus à l'aval, dans le périmètre de la Côte-d'Or que vous connaissez bien, où l'attrait touristique évidemment n'est plus à démontrer, qui est lié à ces territoires qui entourent le Val de Saône, avec tous ses vignobles bourguignons, le terroir jurassien, les très belles villes dont celle de Dijon pour ne pas la nommer, qui voilà, constituent, participent à cet attrait touristique général, voire d'une identité particulière pour le Val de Saône. Et si tel est le cas, comment est-ce qu'il se traduit selon vous, quels sont les lieux prisés, par quel type de public, voilà pour avoir une photographie, je ne doute pas que nous avons parmi nos participants et participantes un certain nombre de personnes qui habitent ces territoires, et donc ils les connaissent bien, mais je dirais pour les plus curieux d'entre eux, et ceux qui ne seraient pas de la région, je vous laisse nous en dire un peu plus.

Isabelle CROND-PEINTRE, Directrice de Côte-d'Or Tourisme
Tout à fait je vous remercie. Oui le Val de Saône, et la Saône, a une identité et des attraits touristiques c'est incontestable. Et bien naturellement, comme partout en France je dirais, il y a des choses à faire valoir le long de l'itinéraire, que ce soit en termes de destinations où justement d'itinérance, puisqu'on va le voir c'est aussi un territoire d'itinérance. Le but ce n'est pas d'opposer les destinations entre elles, vous avez évoqué le vignoble par exemple, ou le Jura, mais plutôt de jouer la complémentarité entre les destinations, les territoires, et de se renvoyer

les clientèles, d'irriguer - le terme est approprié - l'ensemble des territoires alentours. Donc je dirais que la Saône et le Val de Saône, en tout cas en Côte-d'Or, a vraiment une vraie carte à jouer, notamment, vous l'avez évoqué, par la navigation, puisqu'on a de nombreuses possibilités d'activités nautiques, alors bien évidemment le fluvial jusqu'aux paquebots je dirais, lorsque c'est possible en terme de gabarit, mais également les bateaux promenades, les péniches à la location à la semaine, ou le week-end, ou même parfois en court séjour, et puis les barques électriques, les plus petites embarcations, donc je dirais que c'est très diversifié. Tout ça se diversifie, et il y a un véritable intérêt pour l'eau, pour la nature, pour enfin cette recherche d'être dans un environnement préservé aussi, et on l'a encore plus vu ces deux dernières années, du fait qu'on ne pouvait pas forcément aller très loin, et les habitants se sont réappropriés aussi le territoire. Et véritablement l'eau de toute façon donne déjà une coloration je dirais vacances loisirs, sur laquelle on peut tout à fait capitaliser. Alors, au-delà de la navigation bien évidemment, il y a tout l'écosystème associé : les ports, les écluses, qui donnent aussi à voir aux touristes ou aux habitants, ou aux excursionnistes, puisque les publics sont assez larges, et il y a tout un volet de médiation qui nécessite d'être conduit. Alors le tourisme est très transversal, il associe à la fois véritablement des activités spécifiques, mais il touche à la culture, il touche à la gastronomie, il touche aux hommes, au savoir-faire aussi, et c'est tout ça qu'on se doit de mettre en musique. Vous avez évoqué en introduction la Voie Bleue, du Luxembourg à la Métropole de Lyon, c'est vraiment un sujet le fluvestre qui je dirai est un axe de développement touristique important, puisqu'il allie à la fois la voie d'eau et puis la mobilité douce, dans une optique d'itinérance, qui permet de découvrir je dirais de la Moselle en passant par les Vosges jusqu'à Lyon, et ce fluvestre c'est vraiment un atout sur lequel on veut capitaliser.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
C'est peut-être un axe de développement.

Isabelle CORND-PEINTRE, Directrice de Côte-d'Or Tourisme
Oui c'est un véritable axe de développement. Alors en Côte-d'Or, mais également au national, voire en Europe, puisqu'il y a des schémas en France et en Europe qui permettent de connecter les véloroutes entre elles. Et puis l'intérêt des véloroutes et voies vertes, c'est qu'elles peuvent attirer différents publics, des gens qui souhaitent découvrir un itinéraire dans toute sa longueur sur plusieurs jours évidemment, mais également des clientèle plus locale y compris des habitants qui reçoivent de la famille et des amis, et qui peuvent tout à fait découvrir une boucle ou un secteur de la Saône. Donc c'est vraiment un axe de développement majeur, et qui concerne pour le coup toutes les collectivités, les acteurs touristiques et les habitants.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour ces propos. On sent bien qu'il y a beaucoup de transversalité entre centres d'intérêt, si je puis dire.
Monsieur CHARTRE, je vais revenir vers vous dans un instant, parce qu'évidemment vous êtes concerné ou partie prenante à un moment donné, on vient de parler des voies cyclables, du tourisme fluvestre ou fluvial, et évidemment vous nous direz comment vous vous inscrivez dans cet ensemble. Mais je vous propose de passer par la pêche, que nous avons déjà évoquée dans la table ronde précédente, cette fois-ci non plus avec la pêche de loisir, mais la pêche professionnelle, représentée par Monsieur PERRIN Nicolas, qui est pêcheur et Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône, du Doubs et du Haut Rhône. Tout à l'heure Cédric BORGET, dans son introduction, évoquait 18 pêcheries, alors je ne sais pas si ça veut dire qu'il y a 18 pêcheurs professionnels, ou est-ce qu'il y a d'autres emplois derrière, qu'est-ce que ça représente exactement pour votre profession ?

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône, du Doubs et du Haut-Rhône
Déjà je commencerais un petit peu par redéfinir la pêche professionnelle. Donc la pêche professionnelle elle est encadrée par un cahier des charges qui est strict, qui est établit par les trois modes de pêche : toute la pêche amateure aux engins, la pêche de loisir et la pêche professionnelle, supervisée par l'Etat, la DDT. Après dans 18 pêcheries, donc en règle générale ce sont des entreprises qui sont à taille humaine, avec environ un seul et unique pêcheur par pêcherie. Après au niveau de la consommation de nos différents poissons, donc qui sont vendus en circuit court, majoritairement au niveau de la restauration, et on va dire que l'Ablette représente 80% des chiffres d'affaires pour nos pêcheries ; c'est le premier débouché.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
C'est le premier débouché. Et les autres juste pour notre gouverne, pour information, quels types d'espèces vous pêchez également ?

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône, du Doubs et du Haut-Rhône
Après l'ensemble des espèces sur le milieu est pêché : la Brême, la Carpe, le Silure, le Brochet, le Sandre, le Brochet un peu moins parce qu'il est moins présent à l'heure actuelle sur le milieu, dû aux frayères qui sont sérieusement détériorées.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur PERRIN, je vous laisserai intervenir de nouveau si vous le souhaitez, pour exprimer aussi la place que vous envisagez dans le développement, dans l'aménagement futur tout au long de la Saône.
Alors Monsieur CHARTRE, comme je vous y invitais, je vous propose de nous dire pour commencer quelques mots sur les projets d'aménagement, éventuellement, de la voie d'eau dans les années à venir, qui peuvent contribuer à ce développement économique, touristique et pour toutes les activités connexes ; vous avez un rôle particulier en la matière.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Alors oui effectivement vous employez le mot « développement » ; pour nous c'est vraiment le bon, le développement durable du territoire effectivement. Nous ne sommes plus dans une période de grands aménagements, de transformation je dirais de la Saône. On est plutôt dans une période où on cherche à en tirer tous les profits pour le territoire. On travaille sur deux sujets principaux, bien sûr c'est le développement du transport de fret, qui est un transport qui est vertueux d'un certain point de vue, dans le sens qu'il dégage moins de CO2 et consomme moins d'énergie que la route, environ cinq fois moins. Et puis ça a déjà été évoqué effectivement, le développement du tourisme fluvial, qui sont nos deux sujets principaux. Et un développement qui ne peut se faire qu'en partenariat avec les collectivités, c'est le cas sur la Saône, mais c'est le cas ailleurs. Alors si je reviens sur peut-être ces deux sujets sur la Saône, vous avez 4 grands ports je dirais sur la Saône : à Pagny, à Chalon, à Mâcon et à Villefranche en descendant la rivière. Ce sont deux outils de développement économique importants pour les deux régions, que ce soit la Région Bourgogne-Franche-Comté ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Je précise que ces ports, même s'ils s'appellent ports, ce sont aussi des gares ferroviaires pour le fret.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc ce sont des interconnexions potentiellement intéressantes.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Ce sont des hubs j'allais dire multimodaux pour le fret, qui sont tout à fait intéressant dans le cadre des politiques, à la fois françaises et européennes, de report modal un objectif est relativement simple, mais difficile à atteindre, c'est de faire du report modal, c'est-à-dire transférer aujourd'hui des produits qui utilisent plutôt le camion pour utiliser plutôt le fleuve, et le ferroviaire. Alors pour ce qui est du fleuve, le fleuve a aujourd'hui de très grande capacité, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on pourrait mettre quasiment sur la Saône dix fois plus de marchandises.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
On est loin de la saturation.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
On est très loin de la saturation. Donc nous, tout l'enjeu c'est vraiment d'utiliser le mieux possible les ports et de les moderniser. On a vu notamment, à travers la crise du COVID, que les ports apportaient une vraie résilience au territoire, notamment dans les sujets de logistique., on a tous vu que c'était des sujets compliqués, et en Bourgogne-Franche-Comté par exemple, ce n'est qu'un exemple, les ports fluviaux sont des outils fondamentaux, par exemple pour l'agriculture, pour l'export de céréales par exemple. Quand on remonte un petit peu plus sur le Morvan, on est plutôt sur le bois. Et puis si on descend sur des secteurs plus urbains comme à Lyon par exemple, aujourd'hui on a de nouveaux modes de transport qui se développent pour desservir le corps des villes ; on appelle ça la logistique urbaine. En fait on réinvente j'allais dire ce qu'on faisait de tout temps à Lyon, c'est transporter des matériaux, et aujourd'hui des colis du centre du port Lyon Edouard Herriot, qui est situé sur le Rhône pour le coup, au sein vraiment du cœur urbain de Lyon.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et peut-être du bateau-bus un jour.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France

Exactement, c'est un sujet que les collectivités travaillent en lien avec VNF notamment. Sur le sujet du tourisme, donc on est plus sur un sujet j'allais dire de trouver des produits touristiques, qui correspondent à chacun des territoires. Alors Madame l'a évoquée, par exemple à travers la Petite Saône, on a un réseau de ports généralement géré par les collectivités locales dans le cadre de contrats avec VNF, et effectivement on constate qu'il y a une vraie demande pour ce tourisme de proximité. Donc c'est des sujets dont on entend beaucoup parler, ce besoin de proximité qui notamment est marqué, a été vraiment marqué avec la crise du COVID. Ce n'est pas le seul sujet. On peut évoquer effectivement la croisière de paquebots fluviaux ; pour avoir un ordre d'idée peut-être avoir en tête que sur la Saône c'est environ 55 millions d'euros de retombées économiques par an, donc ce n'est pas complètement neutre pour tous les territoires, et surtout qu'on a des projets adaptés à chacun des territoires, des plus ruraux aux plus urbains. Alors en termes d'aménagement, du coup si on voulait parler d'aménagement en investissement, moi je parlerais plutôt de modernisation, nous notre gros travail aujourd'hui c'est notamment de moderniser la flotte, les appontements, les ports. Si je prends le cas de la filière des paquebots fluviaux, aujourd'hui on est en train de passer des contrats avec des entreprises concessionnaires, qui vont implanter très prochainement des bornes électriques pour le raccordement des paquebots et des péniches-hôtels sur tout le long de la Saône, de Lyon jusqu'à Saint-Jean-de-Losne. Donc ça c'est une problématique très forte, qui est une problématique environnementale, et aujourd'hui il faut le dire, un paquebot arrêté la nuit dans une ville, il marche au fioul,

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Il marche au fioul, avec son électricité notamment.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Oui il marche au fioul, et en 2023, sur l'axe Rhône-Saône, on aura tous les équipements nécessaires pour qu'il puisse se brancher, donc évidemment c'est moins de dégagement de CO2, et c'est aussi moins de nuisances sonores, notamment vis-à-vis des riverains, compte tenu des groupes électrogènes.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Y compris pour les passagers

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Y compris pour les passagers. Exactement vous faites bien de le souligner, c'est un facteur d'attractivité aussi ; c'est-à-dire que les clientèles aujourd'hui nous n'ont plus envie de, j'allais dire, d'utiliser des bateaux qui soient de moindre qualité, ou de s'arrêter dans des ports qui ne soient pas suffisamment bien gérés.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Voir d'entendre le ronronnement du générateur

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Voilà. Et là typiquement pour les ports c'est un travail vraiment qu'on monte j'allais dire en partenariat avec les collectivités, alors à travers des cofinancements, mais surtout avec des politiques publiques partagées, et je citerais notamment les logiques de contrats de canaux, qui sont bien connus en Région Bourgogne-Franche-Comté, qui visent à mettre autour des contrats, tant des collectivités locales, tant VNF, tant des acteurs économiques, pour dire qu'est-ce qu'on fait ensemble, notamment qu'est-ce qu'on propose comme destination. On sent bien par exemple que la Petite Saône a une certaine couleur, pour l'usager, pour le client, et la Grande Saône n'aura peut-être pas forcément la même. Donc c'est ce type de réflexion qui nous intéresse. Et juste pour finir en quelques mots, il y a aussi tout le sujet de la motorisation électrique des bateaux de plaisance, et notre objectif notamment c'est de travailler, un petit peu comme on le fait pour les véhicules automobiles, c'est d'arriver à encourager des bornes de recharge pour ce type d'usage.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour toutes ces perspectives, je reviendrai peut-être vers vous sur d'autres sujet. On parlera d'agriculture de nouveau comme nous l'avons fait aujourd'hui à plusieurs reprises dans un instant avec vous Monsieur DANANCHER, mais si vous le permettez on va refaire un petit tour côté pêche, puisque nous avons évoqué la pêche professionnelle, quelques mots de la part de Monsieur PICHET, qui est Administrateur et Président d'une Association pour la pêche et la protection des milieux aquatiques en Saône-et-Loire. En quoi le pêcheur, étant très proche de la rivière, est concerné par tous ses usagers et tous ces enjeux, ou presque, la biodiversité, le tourisme dont nous voulons parler, la navigation qui vous concerne également, la qualité de l'eau dont nous avons parlé ce matin. En quoi, en fonction de l'évolution de ses usages, la pratique de la pêche évolue-t-elle également, quelles évolutions prend-elle ?

Bernard PICHET, Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes
Alors merci de m'avoir invité à cette table ronde. Je représente ici la Fédération de pêche de Saône-et-Loire. J'ai regretté tout à l'heure on a parlé des usagers des Voies Bleues, on n'a pas parlé des pêcheurs. Alors je suis au regret de vous dire qu'aujourd'hui, les pêcheurs aux lignes sont locataires des droits de pêche aux lignes de la Saône

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Je ne pense pas que ce soit un oubli, c'est justement parce que vous êtes là que vous pouvez en parler.

Bernard PICHET, Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes
Voilà. Donc ce sont les primo-accédants aux berges de la Saône. Et malgré les équipements qui ont été faits par les Voies Bleues, si ça a facilité les accès au bord de la rivière, ça a parfois compliqué les usages. On voit actuellement les milieux se refermer par des barrières, ce qui nous gêne beaucoup, notamment pour accéder à nos équipements que nous nous avons financé, tels que sont les pontons, les rampes de mise à l'eau, des postes PMR[5], ça nous inquiète beaucoup. Donc on sait que VNF est en train de rétrocéder son domaine, le domaine à certains endroits, aux communes, et en fonction des usages, on freine des accès. Vous savez très bien que la pêche maintenant se pratique à pied, mais elle se pratique aussi en poste fixe tels que nos carpistes, et ils ont un certain nombre d'équipements à mener sur les berges, donc il faut qu'ils puissent continuer à accepter, et à mon avis c'est leur droit. Alors ce que je voudrais dire exactement, en termes de développement aussi, au niveau de la navigation, si la navigation légère par des bateaux ne pose pas de tout problème, on voit nous, notamment pêcheurs qui sommes toujours au bord de l'eau, les dégâts que peuvent créer ces gros bateaux à fort tirant d'eau sur l'érosion des berges. On a même des secteurs où les pêcheurs du bord ne peuvent plus accéder parce que l'érosion est telle qu'on a des pans entiers de terrain qui partent dans la Saône. Donc je pense que là il y a un sujet de développement à avoir, de carénage de ces bateaux, ou de la grosseur de ces bateaux, parce que je pense, pour habiter près d'une écluse, que les personnes qui sont présentes sur ces bateaux ne sont pas très nombreuses. Je pense que le bateau-hôtel est surdimensionné, surtout sur nos secteurs. Voilà nos constats. Donc on souhaite avoir justement des relations avec les collectivités locales, pour que nous pécheurs, nous puissions continuer à avoir nos accès.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et je pense que vous aurez été entendu, et c'est l'un des objectifs de cette journée justement, que de mettre l'ensemble des acteurs concernés autour de la table, je pense que ces messages sont passés à cette occasion. Je vais quand même juste demandé par principe à Monsieur CHARTRES de bien vouloir peut-être réagir sur un point ou deux par rapport à ce qui vient d'être évoqué, sachant qu'il y a effectivement des préoccupations de la part de certains acteurs comme les pêcheurs, pour reprendre la citation et l'intervention de Monsieur PICHET. Deux mots là-dessus, puisque l'objectif n'est pas d'aller au bout du débat sur cette seule question, et puis de débattre entre vous aujourd'hui, mais d'aborder, même de survoler malheureusement aujourd'hui compte tenu du temps qui nous est imparti, les différentes problématiques pour qu'on puisse y revenir demain et vous remettre autour de la table autant que faire se peut.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Alors oui effectivement on évoque par exemple le sujet des vélos ; bon ce qu'on voit, que ce soit j'allais dire en milieu plutôt rural ou en site urbain, c'est qu'en fait les bords des rivières sont des espaces à haute valeur ajoutée. C'est-à-dire que ça intéresse tout le monde, pour des aspects récréatifs, pour effectivement la pêche, pour la navigation, pour tout un tas de choses. Le nautisme se développe par exemple,

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Le vélo dont vous parliez d'ailleurs, vous êtes également concernés sauf erreur, les chemins de halage font partie de votre domaine d'intervention.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Alors effectivement, bien souvent les voies vertes, les vélos se développent sur les chemins de halage, alors ça reste des terrains de Voies Navigables de France, enfin de l'Etat plus exactement, par contre ils sont mis à disposition des collectivités, par exemple des départements, des Communautés de communes, pour y établir des voies de cyclistes sur lesquelles elles ont notamment un pouvoir de police, comme sur n'importe quelle voirie j'allais dire, soit départementale, soit d'une commune.

---

[5] *Personnes à Mobilité Réduite*

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et le financement et le fonctionnement ne sont pas de votre ressort, donc ils sont confiés à ceux à qui vous délégués, donc ils sont délégués aux collectivités justement.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Voilà, elles en prennent l'initiative et j'allais dire on accompagne complètement ses usages, puisqu'il nous semble important effectivement de pouvoir partager l'usage. Alors ça nous pose même parfois des difficultés à nous aussi de conflit d'usages, parce que nos équipes sont plutôt habituées au départ à travailler, j'allais dire, un peu seul sur leur navigation, et peut-être appréhendent les chemins de halage comme j'allais dire leur pré carré, et en fait beaucoup de personnes le revendique, à juste titre, puisque le cours d'eau c'est quand même un bien commun. Donc c'est vrai qu'on a cette question de gestion des conflits d'usages qui était assez forte. Puis le deuxième point très rapidement, ça nous intéresse beaucoup quand même aussi de travailler avec les problématiques cyclistes aussi, puisque j'allais dire le tourisme fluvial et le vélo se complète assez bien. Et pour revenir sur les bateaux, effectivement il y a un vrai sujet d'arriver à bien travailler aussi avec les compagnies, pour que les vitesses soient bien respectées, donc là on a un certain nombre de réunions assez récurrentes sur ces sujets-là, avec les services de police, vous savez qu'il y a les brigades fluviales notamment, qui nous aident à traiter ces sujets sur lesquels bien sûr, on n'arrive pas à avoir satisfaction totale, c'est un peu le propre des conflits d'usages.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors sans rentrer dans tous les détails, mais j'imagine que les opérateurs qui font du tourisme fluvial, bon ils ont des horaires, ils ont un parcours, ils ont un cheminement à faire, ils ont un temps donné entre deux étapes et évidemment c'est basé sur une vitesse initiale qui n'est pas forcément compatible avec les pêcheurs par exemple, avec aussi la qualité des berges.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Ils ont parfois tout simplement des pilotes qui sont aussi des humains, et qui parfois vont trop vite, ça peut arriver. Et puis il y a aussi des réglementations à respecter. Il y a des zones par exemple où ils doivent ralentir pour toute une série de raisons, donc il faut que les choses se passent bien, un petit peu comme sur la route j'allais dire.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Mais je vous en prie Monsieur PICHET

Bernard PICHET, Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes
Effectivement tous les gros bateaux ne font pas de grosses vagues, on a certains bateaux qui je pense qui ont des tirant d'eau, donc une conception qui font qu'ils font plus de vagues que les autres.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour ce message technique mais complémentaire et intéressant.
Alors comme promis nous revenons à l'agriculture avec Hugo DANANGER, Membres de la Chambre d'agriculture de l'Ain et lui-même éleveur de bovins dans ce département. On a beaucoup parlé d'agriculture aujourd'hui, comme je le disais en introduction, à plusieurs reprises, tant pour ce qui concerne la quantité d'eau, la qualité de l'eau évidemment, et puis les ressources naturelles et patrimoniales. En quoi le territoire, selon vous, le territoire du Val de Saône est-il un atout pour votre métier ? Parce qu'au-delà des conflits comme ça, qui peuvent apparaître justement, ou ce en quoi vous pouvez être désigné comme étant à l'origine de certaines problématiques, en quoi inversement le Val de Saône pourrait-il être un atout pour le métier que vous représentez ?

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
Donc d'abord merci de m'avoir invité à cette table ronde. Les prairies du Val de Saône ont plusieurs atouts, elles ont un atout de par leur fertilité déjà, qui est reconnu, et un atout d'espaces, parce que ce sont des surfaces qui sont relativement vierges d'habitation, où on peut, où on arrive à faire notre métier sans problème, et puis plutôt bien, et qui apporte justement de la qualité.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Elle contribue à maintenir des espaces ouverts aussi, des paysages ouverts comme ce n'est plus le cas dans certains milieux.

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
On le dit souvent, on parle beaucoup de prairies naturelles, j'aime à dire aussi que les prairies du Val de Saône, elles sont un milieu malgré tout artificiel, puisqu'elles ont été ouvertes par l'agriculture, et elles sont entretenues par l'agriculture, notamment par les fauches et le pâturage, qui ensuite favorisent aussi à cette biodiversité, cette diversité d'espèces. Et l'agriculture est incontournable aujourd'hui pour la bonne santé du fleuve Saône, notamment grâce à son aspect de filtration des eaux. Et l'élevage est un vrai atout pour ses pâturages et pour ces espaces.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors par contre ce n'est pas pour vous contredire, loin de là, mais effectivement depuis ce matin nous avons entendu toute cette contradiction entre le rôle, la place, le rôle positif de l'agriculture dans le Val de Saône, et puis en même temps le constat que nous faisons pour des raisons structurelles ou conjoncturelles d'une déprise de l'élevage qui a l'air croissante, alors pour des raisons souvent économiques comme ça a été rappelé. Comment envisagez-vous les choses ? Et vous qui représentez les jeunes agriculteurs, qui avaient j'imagine des ambitions des intentions de rester sur votre territoire, comment est-ce qu'on freine cette éventuelle déprise de l'élevage et comment est-ce qu'on maintient cet équilibre précaire entre la présence de cette agriculture prairiale, et avec tous les bénéfices qu'on peut en attendre, sans tomber dans l'excès d'une part, et sans aller jusqu'à la déprise définitive comme ça peut se constater dans certains territoires ?

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
Donc la déprise elle est là, on l'aperçoit et on la voit sur certains secteurs. Il faut justement, pour garder des éleveurs, il faut qu'on ait une rentabilité d'exploitation qui soit là, et il faut qu'on ait des circuits qui nous permettent de valoriser nos produits, et que nos agriculteurs vivent dignement de leur métier. C'est la première chose à faire pour pouvoir maintenir des agriculteurs sur le territoire.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Est-ce que vous même par exemple vous êtes dans ce cas-là, pour illustrer ça ? Est-ce que vous-même vous pratiquez des circuits de proximité ? Est-ce que vous êtes inscrits dans des filières plutôt rémunératrices, qui vous permettent de maintenir cette activité ?

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
On a su s'adapter, notamment il y a eu l'élevage laitier, il y a eu l'élevage bovin-viande, on voit sur d'autres secteurs où on est confronté à du labour. Enfin voilà, c'est une agriculture aussi. L'agriculture saura s'adapter, on saura s'adapter, mais par contre il faut de par les circuits courts, de par par exemple des labels, ou les concours, par exemple prairies fleuries que la Chambre d'agriculture de l'Ain essaye de mettre en avant tous les ans, pour aller chercher des jeunes, et permettre de motiver nos éleveurs à rester et à entretenir ces surfaces pour les garder comme on les connaît, des corridors écologiques par exemple aussi.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur DALANCHER.
Monsieur PERRIN, je reviens vers vous pour compléter ce qui vient d'être dit chez vos collègues pêcheurs amateurs. Est-ce que vous avez, je vous laisserai enlever votre masque pour qu'on puisse bien vous entendre, est-ce que vous voyez venir des contraintes particulières pour votre métier, est-ce que vous êtes contraint à de nouvelles réglementations ou des choses qui pourraient compliquer votre activité ?

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
Après c'est sûr qu'au niveau de l'étiage en été, si on venait vraiment à avoir des sécheresses davantage, ça pourrait être un peu dramatique pour notre profession, parce qu'on est en première ligne par rapport à la population piscicole. A l'heure actuelle, elle est quand même relativement bonne, pas forcément la même qu'on avait avant mais elle est plus variée.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Je vous laisse reprendre le fil, pas de problème, prenez votre temps. Moi ce que je voulais dire c'est qu'effectivement on peut insister sur ce point en particulier, vous parler des problèmes des périodes d'étiage, donc c'est aussi un, comment dirais-je, une information récurrente qui est venue tout au long de cette journée, à savoir la modification des rythmes, la modification des flux, la modification des régimes du cours d'eau de la Saône, avec notamment les périodes d'étiage qui nous ont été décrites de ce matin par un scientifique comme de plus en plus fréquentes, de plus en plus longues et avec des hauteurs d'eau de plus en plus basses, donc j'imagine que vous êtes le premier témoin.

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
Tout à fait oui.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et donc ça se traduit par quoi pour vous, est-ce que vous anticipez ça ou comment vous allez contourner, comment vous allez vous adapter à cette situation qui semble pérenne

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
On va dire qu'on va essayer de s'adapter. Après au niveau de la profession, on a quand même, on va dire qu'à partir des années 70, on a quand même eu du mal à s'adapter déjà, au fait que le poisson de mer est arrivé en fait à la portée de chez tout le monde, avec la grande distribution. Et c'est vrai qu'à ce niveau-là en fait, on a eu des pêcheries qui ont été en difficulté, et jusqu'en dans les années 2012, où on a réussi à repartir un petit peu dans l'autre sens. Donc on va dire que, ce qui reste important ça, c'est de valoriser l'ensemble des espèces. Donc en fait je fais les marchés ; sur un marché on va dire qu'il y a une personne sur dix qui ne connaît pas la Brème, en sachant que c'est un poisson le plus présent sur le milieu, il y a quand même un souci à ce niveau-là, je veux dire une méconnaissance des poissons qu'on peut manger en Saône.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors puisque vous faites de la vente directe, vous êtes le meilleur ambassadeur pour faire de la pédagogie et de l'information

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
Exactement. On va dire que maintenant cette année j'ai vendu l'ensemble des brèmes que j'ai péché c'est une très bonne chose. Donc c'est de la valeur ajoutée, il faut qu'on arrive à partir sur l'ensemble des espèces pour pouvoir pérenniser, du moins que le métier dure.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur PERRIN.
Je reviens vers vous Monsieur ROUSSEL pour nous dire quelques mots sur des spécificités de la zone amont que vous représentez aujourd'hui. Alors on est dans une configuration comme je le disais qui est très différente, on est dans un secteur beaucoup plus vallonné, beaucoup plus forestier. Vous avez des contraintes, vous avez cité tout à l'heure, vous avez évoqué le fait que la Saône parfois était sèche depuis sa source, alors heureusement qu'elle dispose de nombreux affluents, mais comme nous le savons, avec des cas similaires, on a vu les sources du Doubs il y a 2 ou 3 ans, je ne me rappelle plus quelle année exactement, qui était dans un état complètement inhabituel, et qui a surpris tout le monde. Voilà, quelles sont les contraintes particulières auxquelles vous allez devoir vous adapter à l'avenir, à travers différentes activités que vous avez cités tout à l'heure ? Même si effectivement elles n'ont pas forcément les mêmes impacts, vous avez des possibilités de vous adapter, mais peut-être ont-elles quand même justement un impact des effets à venir.

Alain ROUSSEL, Président de la Communauté de communes Vosges Coté Sud-Ouest
Effectivement si on parle par exemple de l'étiage, l'étiage sur la Saône à sa source et sur les affluents de la source est et peut être très important. Je vous parlais de la source de la Saône qui ne coule plus, mais dans beaucoup de secteurs de notre territoire la Saône en plein été au mois d'août c'est quasiment plus d'eau. Donc les pêcheurs, on a aussi les sociétés de pêche, on essaie de rétablir des frayères en les aidant au niveau de la collectivité à rétablir des frayères, parce qu'on en avait autrefois, mais elles ne sont plus la plupart du temps alimentées, vu le la baisse de niveau. Et ça fait partie des atouts du territoire. On a des gens qui viennent faire du tourisme vers chez nous, la pêche fait partie des activités du tourisme vert. La rivière, pour tout visiteur, pour tout secteur rural préservé, la rivière elle doit avoir de l'eau. Et aujourd'hui on a des endroits où on a plus d'eau. Alors vous évoquiez l'agriculture tout à l'heure ; moi je suis d'une famille d'agriculteurs, effectivement la vallée, c'était des prairies, la vallée c'était des pâturages, c'est parfois en train de se transformer, suite à des drainages, des champs de maïs, qui font que ça ne contribue pas au fait que la rivière conserve son eau. Alors je comprends totalement, et je les fréquente tous les jours. Je suis élu depuis une vingtaine d'années de ce territoire, donc les agriculteurs je les rencontre très régulièrement, et les circonstances économiques font qu'ils sont obligés de s'adapter. Mais à nous, tous ensemble, on se retrouve dans des endroits comme celui-là, où se retrouvent départements, régions, Etat, collectivités de base, pour essayer de voir quelles sont les solutions. Maintenir les milieux humides, trouver des solutions pour que les pratiques agricoles soient adaptées au territoire, ça me semble être important. De la même façon que, on parlait tout à l'heure de l'espace forestier, le respect de l'espace forestier, les exploitations ne sont parfois pas respectueuses du milieu naturel. Quand vous mettez des engins gigantesques dans des petites

parcelles forestières, surtout on a encore un peu de résineux dans nos secteurs, le résineux est très endommagé actuellement, et bien souvent c'est une batteuse qui arrive dans ces parcelles, souvent la batteuse travaille, traverse les ruisseaux voire la Saône, sans prendre garde plus que ça au milieu, donc pour nous ce sont de vraies difficultés. Et si on veut garder cet aspect magnifique, très vert, très environnementale de notre secteur, on a besoin que de telles pratiques ne perdurent pas.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur ROUSSEL pour ces précisions.
Madame COROND-PEINTRE vous savez tout à l'heure nous allons nous diriger vers le tchat, comme pour les tables rondes précédentes, et nous tourner vers nos participantes et nos participants qui vous écoutent, qui vous regardent depuis tout à l'heure, et qui ont peut-être des questions à votre attention. Je vous laisse revenir sur votre sujet du tourisme que vous connaissez bien, je rappelle que vous êtes Directrice de Côte-d'Or Tourisme. J'ai cité tout à l'heure, sur un cri du cœur, la belle ville de Dijon, mais évidemment vous l'avez compris, c'était sans exclusivité pour les autres villes qui sont toutes aussi jolies le long de la Saône. Je ne voudrais pas toutes les citer, mais vous avez cité Villefranche tout à l'heure, on peut citer Chalon, où nous nous trouvons évidemment, Mâcon, Tournus et j'en passe. Et on peut remonter comme ça jusqu'à l'amont, vous connaissez mieux que moi toutes les richesses patrimoniales qui peuvent être aussi attractives les unes que les autres en matière de tourisme.
Restons sur ce secteur encore quelques instants si vous le voulez bien, pour nous dire encore une fois, pour peut-être aller plus loin, sur les atouts et la manière de les concilier avec les autres usages, puisque vous l'avez entendu, vous l'avez compris, partout où il y a interface, vous parliez des lisières tout à l'heure, de tout ce qui se passe, c'était Monsieur NOTTEGHEM qui parlait, en matière de naturalisme, s'intéressait aussi à tout ce qui se passe à la lisière de deux choses, comme l'agriculture et la forêt par exemple. Vous êtes à la lisière, vous, avec le tourisme, de beaucoup d'activités finalement.

Isabelle CORND-PEINTRE, Directrice de Côte-d'Or Tourisme
Oui c'est ce que je disais, c'est qu'on est dans un secteur très transversal, et je n'ai certes pas cité la pêche tout à l'heure parce que vous êtes autour de cette table ronde, mais non plus les randonneurs par exemple, ou effectivement un certain nombre d'autres activités qui touchent de près ou de loin le tourisme. Et un des enjeux fort du développement touristique sur la Saône, mais ailleurs aussi, c'est d'être dans un tourisme soutenable et durable, mais ce ne sont pas que des termes qui renvoie à l'environnement, on est bien dans un triptyque qui touche aux retombées économiques, à l'environnement et aux habitants et aux gens qui travaillent, et aux gens qui pratiquent les loisirs également, et donc tout l'enjeu c'est d'arriver, à travers toutes ses activités, à trouver un équilibre entre chacune d'entre elles, de manière à ce que le territoire puisse être à la fois préservé mais également découvert. Et en Côte d'Or en tout cas c'est l'enjeu du manifeste pour un tourisme durable, qu'on a, que nos élus ont adopté en juin 2020, et en tout cas on essaye de tendre vers ça, et on travaille beaucoup dessus, alors je ne dirais pas les conflits d'usages, mais en tout cas la bonne harmonie entre les différents usagers, parce ce que l'on a évoqué avec les paquebots, avec les pêcheurs, avec les vélos, on les trouve ailleurs sur d'autres territoires, avec d'autres types de publics, et tout l'enjeu du tourisme c'est d'avoir justement la meilleure conjonction entre toutes ses dimensions.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Mais justement je me demandais en vous écoutant, sans vous attribuez de trop lourdes responsabilités, si justement l'activité touristique n'avait pas une certaine légitimité à rassembler un petit peu tout le monde autour de la table, parce que je pensais même au tourisme rural, les gîtes ruraux, l'hébergement etc. Enfin vous êtes en interface avec tellement de monde finalement quand on y pense, le tourisme fluvial, enfin tout ce qui va aussi longer les cours d'eau, tout ce qui va concerner la pêche encore une fois, nous y revenons, tout ce qui a été cité dans l'introduction par Cédric tout à l'heure, en introduction de ce sujet. Je me demandais si le tourisme n'était pas le bon client si je puis dire pour inviter tout le monde autour de la table et se mettre d'accord sur certaines bonnes pratiques.

Isabelle CORND-PEINTRE, Directrice de Côte-d'Or Tourisme
Oui alors pour ce qui nous concerne, quand même, véritablement c'est vrai que vous évoquez les hébergements, la restauration, on n'a pas parlé de la culture, du partage, des savoir-faire, des événements également. Et c'est vrai que le tourisme est à la conjonction de toutes ses dimensions, à la fois il a un rôle rassembleur, parfois il peut être un petit peu plus clivant. En tout cas autour de la Saône je pense qu'il y a un vrai enjeu de développement touristique, mais pas que, et qui justement permet d'allier, vous avez évoqué les circuits courts, les producteurs, le maraîchage, effectivement on est à la croisée de tout ça, pour nos visiteurs, qu'ils soient touristes, mais pas

que, les excursionnistes qui viennent à la journée, et les habitants qui reçoivent de la famille et des amis, et c'est bien pour ça que c'est un enjeu territorial important.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Me semble-t-il.
Monsieur DANANCHER, j'allais vous posez la même question, même l'agriculture je me disais peut être un rôle contributeur dans l'image de marque d'un territoire comme le Val de Saône par exemple, et en quoi l'agriculture pourrait contribuer ? Est-ce que vous seriez d'accord justement pour considérer que le tourisme peut être une bonne porte d'entrée pour faire discuter les uns et les autres autour du sujet.

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
Oui totalement, puisqu'on le voit avec le développement des circuits courts et le maraîchage qu'on peut faire dans le Val de Saône, la production de viande avec l'élevage allaitant, le lait également, on a aussi sur le secteur la brique de lait « C'est qui le patron » qui met en lumière aussi tous nos producteurs du Val de Saône. C'est pour nous, on est vecteurs d'aliments de qualité, on est vecteur d'alimentation, de paysage, et vraiment d'aliments de très très bonne qualité dans le Val de Saône.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors vous avez aussi dans vos structures le réseau « Bienvenue à la ferme » par exemple qui accueille aussi un certain nombre de visiteurs. Alors c'est un autre tourisme, c'est un tourisme itinérant, il y a les camping-cars également etc, enfin il y a plein d'acteurs émergents je dirais qui sont de plus en plus nombreux. Je crois que le camping-car, juste pour information, j'ai vu qu'il avait une croissance à deux chiffres depuis le premier confinement, sur deux ans de suite, donc on peut s'attendre à les voir circuler encore plus nombreux à l'avenir.
Et pourtant, par exemple ils vont dans des réseaux comme « France passion » par exemple, si vous connaissez, qui est un réseau d'agriculteurs qui accueille les camping-cars à la ferme. Voilà. Ce sont autant de vecteurs, peut-être de développement aussi potentiellement qui associeront l'agriculture finalement.

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
Et l'agriculture prend aussi ce virage-là. On voit comme on l'a dit, que les circuits courts, avec les néo ruraux qui viennent aussi s'installer dans nos campagnes, qui créent aussi une agriculture, et qui aussi sont très vecteur de tourisme, de rencontres, et je pense que même les habitants du Val de Saône se sont rendus compte que, autour de chez eux, notamment pendant le confinement, il y avait les agriculteurs, il y avait des producteurs, et on est dans cette démarche, et à l'avenir on va essayer d'être encore plus, comment dire, d'être encore plus attentifs aux attentes de nos consommateurs.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup.
Même question à vous Monsieur PICHET, est ce que vous pensez effectivement légitime de vous asseoir à une table, qui serait par exemple organisée autour du tourisme, encore une fois, je ne vais pas en faire une fixation, mais il me semble dans nos discussions que ça pourrait être une belle porte d'entrée comme je le disais tout à l'heure.

Bernard PICHET, Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes
Aucun problème, nous on a déjà l'habitude d'avoir ce genre de relations, puisqu'aujourd'hui plus de 30 nations de pêcheurs viennent pratiquer sur la Saône, c'était recensés par nos services. Donc pour la Saône-et-Loire, pour ne pas la citer, on a recensé 4 000 pêcheurs étrangers, donc on les a bien ces pêcheurs-là. Ils viennent sur les bords de Saône, ils consomment. Donc l'impact est important, et on serait prêt à discuter, je veux dire avec tous les acteurs, pour pouvoir trouver une solution, pour maintenir nos accès et maintenir la rivière aussi en bon état. Parce qu'on voit, je l'ai dit tout à l'heure, nos berges n'ont pas été entretenues pendant des années, nos perrés sont en train de se casser la figure, bon il y a un investissement fort à faire au niveau des rives de Saône. Et avec ça bien sûr, la création des frayères pour développer la présence du Brochet, qui est l'espèce endémique du milieu. Donc c'est important. On commence, on s'associe. Alors maintenant ça peut être les frayères, mais maintenant vu que la Saône monte et descend avec rapidité, on ne peut plus gérer la fraie du brochet comme avant, il faut qu'on ait des frayères gérées au niveau du maintien en eau, ce n'est plus la même technique qu'on utilisait avant, où le Brochet frayait dans les prairies inondées ; ça n'existe plus, puisque maintenant on n'a pas quinze jours d'inondations de suite.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur PICHET. En tout cas on a bien compris, et vous venez de le redire, toutes ces relations et toutes ces discussions doivent se faire dans un esprit donnant-donnant, dans l'intérêt général, l'intérêt collectif, en faveur de la Saône que nous sommes en train d'évoquer aujourd'hui bien sûr. Dans un instant je vais me tourner vers notre quatrième et dernier modérateur de la journée et c'est Cédric BORGET de nouveau, qui mettra cette casquette de modérateur en tant que Directeur de l'EPTB Saône et Doubs, et qui nous fera part de quelques questions éventuelles qui ont pu être posées sur le tchat par nos participantes et participants qui nous observent, qui nous écoutent, et qui nous regardent, j'espère avec beaucoup d'intérêt. Mais non sans être revenue une dernière fois vers Monsieur PERRIN de nouveau, parce que forcément vous nous avez mis un petit peu l'eau à la bouche, on parle gastronomie aussi, forcément on n'a pas encore évoqué la gastronomie mais il ne manquait plus que ça à notre inventaire pour parler tourisme et tout ce qui peut être en rapport avec le tourisme, ou caractère qui a un caractère d'attractivité du territoire ? Je vais vous demander si on peut encore faire une bonne pochouse, quelque part en Saône ?

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
On va dire que pour faire une bonne pochouse, si on veut que des produits de la Saône, il faudra s'adapter encore une fois, faire évoluer la recette, parce que l'Anguille déjà elle ne remonte plus, comme on l'a dit, on l'a entendu sur les autres tables rondes avant. Le Brochet, si tout le monde veut manger de la pochouse, ce n'est pas possible, il n'y en a pas assez, donc il n'y a pas d'intérêt à le cibler. Donc je pense qu'il faudrait plutôt faire une pochouse avec…

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Avec la Brème ?

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
La Brème ça sera compliqué, peut-être pas la plus adaptée. Mais on peut très bien la faire avec de la Carpe, du Silure, du Sandre, et puis ça ira très bien. Moi je sais que j'en vends une sur les marchés de temps en temps, que je fais moi-même, elle convient très bien.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Je suis très heureux que vous ayez pu profiter de cette tribune pour faire valoir tous vos savoir-faire, on vous retrouve au marché régulièrement aussi, j'imagine. Vous êtes dans quel secteur ?

Nicolas PERRIN, Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Saône
C'est le marché de la monnaie,

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et bien c'est très bien, voilà qui est fait, ça c'était la page de publicité, juste avant de passer à la consultation du public avec Cédric BORGET, donc en tant que modérateur, pour nous faire part de quelques questions posées par nos participantes et participants en ligne.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Tout à fait. Le moins qu'on puisse dire c'est que les débats étaient un petit peu enflammés sur le tchat, quand il est question des usages, vous avez parlé vous-même de conflits d'usages, je cite quelques thèmes qui ont été abordés récemment, on a parlé de la populiculture, la question de la consommation des poissons pêchés en Saône compte tenu de la pollution de la rivière. Mais le sujet qui est revenu avant tout, qui a occupé beaucoup les remarques sur le tchat, ce sont la possibilité générale de concilier tourisme et protection de l'environnement, la navigation de fret et la biodiversité, et je retiens de ces grands débats quelques questions un petit peu plus précises : quel est par exemple l'avenir de la pêche de loisir dans le contexte de restriction d'accès aux berges ? Puisqu'actuellement, de nombreux pêcheurs qui ne se sont pas gênés d'alimenter copieusement le tchat, constatent des restrictions d'accès qui les empêchent d'exercer leur loisir dans de bonnes conditions

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Monsieur PICHET vous avez des ambassadeurs qui savent se faire entendre, semble-t-il, et qui ont bien contribué. Alors on va répondre à cette question, on revient à une question finalement posé par Monsieur PICHET, je ne sais pas, qui veut réagir à cela ?

Bernard PICHET, Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes
C'est vrai que c'est le sujet à traiter parce qu'on a des remontées au niveau de la fédération, puisque nos pêcheurs ils ne sont pas inactifs, ils font savoir leurs difficultés, et nous on essaye au niveau de la fédération de répondre à leurs questions. Donc après, avec les services de l'Etat, avec les collectivités, on essaye d'avoir des contacts et puis de voir ce qui se passe. Bien souvent on ne nous consulte pas avant de mettre en place des interdictions, c'est vrai qu'on s'aperçoit quand même que les milieux se ferment pour nos pêcheurs. Voilà. C'est un constat et Vous avez la réponse au niveau des blogger,

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Il me semble que vous avez déjà l'ordre du jour d'une prochaine réunion à organiser avec d'autres personnes présentes autour de cette table, ou d'autres acteurs de issus des mêmes domaines.
Cédric je me retourne vers vous pour une autre question.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Je reviens avec la navigation et le tourisme, mais aussi le transport de fret, beaucoup d'internautes ont souligné les effets du batillage sur l'état des berges, et les manières de prévenir cet effet, donc nous avons pu évoquer déjà dans cette journée quelques études sur la protection des platis ou des clayonnages, mais c'est un sujet qui a priori est revenu assez régulièrement, donc effet du batillage, mais aussi impact des paquebots fluviaux de manière générale.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors je vais me tourner évidemment vers Monsieur CHARTRE, qui nous disait tout à l'heure que la Saône était très sous-exploitée en matière de navigation, mais alors qu'est-ce que ce sera si on va plus loin et si on développe cette activité ?

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Aujourd'hui sur la Saône c'est à peu près, dans les meilleurs jours, 5 bateaux par jour de fret, sur la Saône, à peu près. Il faut ajouter effectivement les paquebots, c'est à peu près le double de trafic aussi par jour.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc on va dire une quinzaine de gros bateaux, de gros tonnage.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Si on a une quinzaine de bateaux par jour c'est déjà bien.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et pourtant nous constatons déjà un certain nombre de dégâts.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Donc effectivement il y a des difficultés par rapport à ça, je pense que la voie, c'est aussi peut-être qu'on se fasse se rapprocher beaucoup plus les professionnels, c'est-à-dire les transporteurs eux-mêmes, et les compagnies de paquebots, peut-être pour qu'elles prennent plus en compte aussi cette problématique, où elles sont peut-être dans une approche où qu'aujourd'hui ils construisent des bateaux qui ne prennent pas en compte ce sujet ; vous parliez par exemple de la forme de la coque, pourquoi pas, peut-être des choses qu'il faut travailler avec eux.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Mais vous n'allez pas remplacer toute la flotte du jour au lendemain, enfin j'imagine.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Alors non on ne va pas de remplacer de la flotte du jour au lendemain, ça c'est certain. Mais ce sont des choses quand même qui, on a plein de sujets sur lesquels on doit évoluer, je pense par exemple à la motorisation, c'est un sujet de long terme. Mais pourquoi pas ces sujets de coques, ce sont des choses sur lesquelles il faudrait je pense qu'ils y aient plus d'échanges, et aujourd'hui il y en a probablement effectivement insuffisamment. Alors peut-être à nous de les organiser, peut-être un peu plus, avec les professionnels. Et puis aussi identifier les secteurs à enjeux, il y aussi des questions de balisage, un tout simplement, respecter j'allais dire le code de la route de la voie navigable, pour savoir ralentir au bon endroit, etc.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors effectivement, avant d'arriver aux extrêmes que nous avons pu constater par exemple à Venise, où là les paquebots ils sont définitivement non grata, avant d'en arriver là, il faut anticiper donc et faire de l'information là aussi, de la pédagogie et rencontrer les acteurs concernés j'imagine.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
C'est ça, même si ce n'est pas la même dimension de bateaux, mais il y a des sujets qu'il ne faut pas négliger et il faut les prendre en compte. C'est qu'aujourd'hui, on s'est plutôt attachés sur la question des pollutions de l'air, et je crois que demain il faut aussi travailler ces sujets de biodiversité qui sont peut-être aussi moins immédiatement palpables par tout à chacun.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Monsieur PICHET

Bernard PICHET, Administrateur et président de l'AAPPMA d'Ormes
Et surtout qu'il y a un enjeu de coûts, parce que les dégâts provoqués aux berges, non seulement aux berges, mais à toutes la faune et la flore qui est souvent en bordure, sont essentiels à la vie du fleuve. Donc si on continue comme ça, on va tout perdre. Et un sujet qu'on n'a pas abordé, c'est le problème de sécurité ; quand vous vous trouvez au bord et que vous avez une vague de 50 cm qui arrive, parlez aux pêcheurs professionnels, même au bord ne vous trouvez pas au bord avec votre bateau, on vous le signale.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Monsieur DANACHER.

Hugo DANANCHER, Membre associé de la Chambre d'agriculture de l'Ain
Oui justement je voulais réagir aussi justement à ces paquebots qui qui créent des dommages aux berges. Aujourd'hui on a un réseau de casiers de digues, qui ont été pendant longtemps un peu sous-entretenus et qui, sans ces casiers et sans ces digues, l'agriculture est vraiment en danger sur les bords de Saône. Et ses paquebots justement ont un impact non négligeable sur ces digues, et par endroits ont vraiment fragiliser ces infrastructures

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Vous allez dans le même sens, donc c'est un vrai sujet sur lequel il faudra revenir en temps et en heure.
Cédric BORGET, encore une question peut-être juste avant de passer à la partie suivante qui nous intéressera.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Une question qui intéresse particulièrement je pense aussi VNF, la question des espèces exotiques envahissantes est revenue à plusieurs reprises. On sait que VNF y est confronté, qu'il est impliqué, mais il y a eu aussi quelques questions sur ces espèces qui se développent, et qui se propagent dans le Val de Saône, y compris avec la navigation.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc des espèces, alors on peut imaginer qui s'accrochent aux coques par exemple, ou des choses comme ça ? Qui arrivent par quel biais finalement ?

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Ce sont des espèces, alors je ne pourrais pas vous dire dans le détail la problématique environnementale, mais je peux vous dire qu'effectivement les constats sont quand même assez lourds. Pour nous c'est un sujet de préoccupation. Aujourd'hui nous travaillons ce sujet, lundi nous avions organisé une conférence sur le sujet des algues à Dijon, parce qu'on mène des travaux de recherche notamment pour voir comment lutter, de la façon la plus pertinente, toutes les dimensions, dimension environnementale, dimension du coût, etc, pour traiter ces algues.
Alors effectivement c'est une problématique très forte, sur lesquelles on travaille, mais les solutions ne sont pas simples, et ne sont peut-être pas, comment dire, la première solution qu'on peut imaginer : couper, enlever. On peut faire des choses comme ça, pour s'occuper de la voie navigable, mais c'est aussi des sujets qui sont beaucoup plus complexes, et donc on travaille sur ces sujets-là avec notamment des chercheurs, tout simplement.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Comme Monsieur CHANGEUX qui était à la table précédente par exemple, et qui s'intéresse à ces sujets.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre tous les débats, mais effectivement c'est une réalité forte.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci.
Cédric, peut-être une dernière intervention, avant de passer au sujet suivant, mais encore une ou deux questions éventuellement ?

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Vous me prenez de court ; moi j'avais résumé, essayer de résumer les longs débats, je me souviens d'une question qui est quand même intervenue en tout début sur les effets des loisirs, la navigation plus de loisirs à haute vitesse sur le Val de Saône, et la question a été posée sur la possibilité de limiter la vitesse de ses loisirs, type offshore etc.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors comme vous l'avez déjà dit tout à l'heure il y a aussi des chauffards sur la Saône.

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
Sachez que dans nos activités, historiquement on travaillait plus tôt sur le développement du fret. Ensuite on s'est intéressé au tourisme, parce qu'en fait on a perçu les enjeux, et aujourd'hui dans les activités dites touristiques on a le nautisme. On a énormément de demandes, que ce soit en ville ou dans des espaces un peu plus ruraux ; à Lyon par exemple vous avez des gens qui font du paddle, vous avez des gens qui font effectivement avec des engins motorisés, ça pose un certain nombre de problèmes, et là on est vraiment dans la régulation des usages. Pour les activités par exemple de type ski-nautique, jet-ski, normalement vous avez des zones d'évolution qui sont délimitées par arrêté préfectoral, sur lesquelles effectivement ces usages peuvent se développer, pour les les limiter à certains espaces moins problématiques. Mais effectivement vous avez toujours aussi des gens qui ne respectent pas la réglementation, c'est pourquoi d'ailleurs depuis plusieurs années il y a une série de brigade fluviale qui ont été mises en place, il y en a dans le Val de Saône, il y en a à Lyon, pour réguler ces sujets-là. Mais j'ai envie de dire que ce sujet n'est pas qu'un sujet VNF, c'est un sujet qui nous intéresse beaucoup mais c'est aussi un sujet un peu de la vie collective ; alors il se trouve que cette vie collective elle est sur l'eau et pas à terre, mais on est dans des problématiques finalement qui sont assez similaires : c'est comment réguler, quel choix ont fait collectivement en termes d'usage.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Qui devrait donc concerner probablement, donc au moins partiellement les collectivités riveraines

Nicolas CHARTRE, Directeur du développement - Voies Navigables de France
C'est complètement avec elle qu'on travaille.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Très bien. Merci beaucoup.
Merci Cédric BORGET pour tous ces retours, cette synthèse des questions qui nous ont été proposées par le public qui nous écoutent. Merci à vous participantes et participants, d'avoir bien voulu contribuer à la réussite de cette journée très interactive, comme vous avez pu le constater, malgré son format, ce format hybride dans lequel se trouvent nos intervenants, et vous trouvez derrière votre écran ; j'espère que cela vous aura été agréable malgré les circonstances particulières dont nous nous éloignerons dans une prochaine circonstance j'espère. Mais merci encore une fois pour votre participation sous cette forme. Et comme vous le savez-vous, vous avez également contribuer aujourd'hui à travers les deux sondages qui vous ont été proposés sur lesquels je reviendrai dans quelques minutes. Mais je vais vous proposer, avant cela, de vous faire part de, dans le cadre d'une vision élargie et plus politique pour l'aménagement du Val de Saône à 15-20 ans, de découvrir ensemble vos réactions qui ont été exprimées à travers une enquête sur la perception du Val de Saône en lien avec le changement climatique, qui vous a été proposée ces derniers mois. Et votre voix compte en la matière puisque vous allez pouvoir découvrir en même temps que nous les résultats de cette enquête qui a été lancée sur le Val de Saône dans le cadre de cette campagne Ça Saône, qui a été adressée à toutes les personnes qui fréquentent la Saône, les collectivités, les partenaires institutionnels, des établissements touristiques, les riverains, les pêcheurs, enfin autant d'acteurs comme celles et ceux qui ont été représentés aujourd'hui.
Je remercie à cette occasion toutes ces structures qui ont bien voulu relayer cette enquête et qui ont permis de diffuser le plus largement possible cette information au plus grand nombre.

Alors je vais découvrir avec vous les 6 graphique qui vont suivre à l'écran, et qui vont nous permettre de découvrir ensemble les résultats de cette enquête. Alors dans un instant, le temps pour la régie de préparer les documents bien-sûr j'imagine, et le temps pour nous de remercier, pour ce qui me concerne en tout cas, en tant que facilitateur de ces échanges, nos différents intervenants qui ont bien voulu s'exprimer sur cette quatrième table ronde consacrée au développement et l'aménagement du Val de Saône. Merci encore à vous. Et puis je vous propose de découvrir ensemble ces résultats si vous le voulez bien, puisque c'est en droite ligne avec tout ce que nous avons échangé jusqu'à présent, ça ne saurait tarder j'imagine, en tout cas c'est une infographie qui va nous est proposée dans un instant, le temps d'afficher les images à l'écran si tout est en ordre au niveau de la régie.